



ÉCONOMIE, URBANISME

Petites villes de demain, c'est signé !

Gignac, Saint-André-de-Sangonis et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ont signé officiellement le 12 janvier 2023 la convention Petites villes de demain.

Publié le 18 janvier 2023

L'objectif du programme national

L'objectif de ce programme national lancé par l'Etat est de soutenir des villes de moins de 20 000 habitants qui travaillent à renforcer leur attractivité. Un plan d'actions est établi pour 5 ans selon 5 axes : espaces et équipements publics, habitat, mobilités, commerces et services, innovation sociale.

Les signataires

Les signataires présents avec Jean-François Soto et Jean-Pierre Gabaudan ce matin au siège de la CCSVH : l'Etat (agence nationale de la cohésion des territoires) représenté par Éric Suzanne, sous-préfet de Lodève, la Banque des Territoires représentée par Jean-Jacques Haladjian, directeur territorial Hérault, EPF d'Occitanie, représenté par Sophie Lafenêtre, directrice générale, La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, représentée par Fadilha Bennamar Koly, conseillère régionale, et le Département de l'Hérault, représenté par Claudine Vassas-Mejri, 1ère vice-présidente.

Qu'est-ce que Petites villes de demain ?

Petites villes de demain permet de mobiliser des financements pour l'ingénierie et la mise en œuvre des projets ainsi que de mettre en œuvre des règles juridiques facilitant la reconquête des centres-villes.

Le programme national avait pour objectif d'accompagner 1 000 binômes commune – intercommunalité et de mobiliser 3 milliards d'euros sur la période 2020-2026. Pour en bénéficier, les communes doivent répondre à des critères de centralité et animer un bassin de vie. L'attention est de faire du « cousu main » en fonction des enjeux territoriaux spécifiques. 1600 communes en France se sont engagées dans le programme, dont 227 communes en Occitanie, dont 100 en Hérault. Les communes sur lesquelles étaient signés des conventions de partenariat en octobre 2020 selon l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) qui anime le programme. Dans l'Hérault, cela concerne 9 communes dont 5 sont signataires.

Plus d'info.

[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)